



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 1604

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés rencontrées par le secteur de la formation à la conduite automobile et à la sécurité routière. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'essentiel des mesures qu'il entend prendre afin de lutter contre ce fléau, qui est à l'origine de 8 000 décès et de 200 000 blessés par an, en France.

Texte de la réponse

Les revendications des professionnels de l'enseignement à titre onéreux de la conduite automobile et de la sécurité routière en matière d'allègement des dispositions fiscales applicables à leurs activités commerciales portent essentiellement sur la diminution de la TVA appliquée à leurs prestations, la suppression du paiement de la vignette automobile ainsi qu'une détaxe du carburant. S'agissant d'une baisse de la TVA, l'application immédiate d'un taux réduit aux prestations effectuées par les écoles de conduite ne serait pas compatible avec les engagements communautaires de la France dans ce domaine. Concernant la vignette automobile, il convient de rappeler que la loi de finances pour 2002 a étendu son exonération aux personnes morales dans la limite de trois véhicules, permettant de répondre ainsi aux souhaits de la grande majorité des exploitants. Quant aux problèmes liés à une détaxe éventuelle du carburant, cette question fait l'objet d'une saisine de la direction générale des douanes et droits indirects pour une étude approfondie de ce dossier. S'agissant des moyens mis en oeuvre pour lutter contre un fléau qui est à l'origine de 8 000 tués et plus de 150 000 blessés par an, lors du comité interministériel du 18 décembre 2002, le Gouvernement a décidé un programme qui s'articule autour de trois grands thèmes : mieux faire respecter les règles ; mieux former et accompagner les conducteurs, en particulier les plus vulnérables ; mieux mobiliser l'ensemble des partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1604

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2835

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1223